



autorité de régulation
des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICES FIXES HAUT ET TRES HAUT DEBIT : ABONNEMENTS et DEPLOIEMENTS

4^E TRIMESTRE 2019 – RÉSULTATS PROVISOIRES

OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

5 mars 2020

Introduction

L'observatoire des marchés fixes vise à présenter de manière accessible les principaux chiffres permettant le suivi :

- des abonnements à internet haut et très haut débit ;
- de la progression du très haut débit pour les réseaux fixes ;
- plus particulièrement des déploiements et de la mutualisation des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné ;
- du réseau cuivre.

Ces informations peuvent être visualisées sur le site de l'Autorité. Le site de l'Autorité met par ailleurs à disposition du public une carte navigable de suivi des déploiements FttH. Des données complémentaires et chronologiques sont également accessibles dans les fichiers open data associés.

1 Suivi des abonnements internet à haut et très haut débit sur les réseaux fixes au 31 décembre 2019

Au 31 décembre 2019, le nombre d'accès internet à haut et très haut débit sur réseaux fixes atteint 29,8 millions en croissance de 185 000 au cours du quatrième trimestre et de 660 000 en un an (+2,3%).

La substitution du haut vers le très haut débit se poursuit à un rythme soutenu : le nombre d'accès à très haut débit progresse de 725 000 en un trimestre, tandis que ceux à haut débit diminuent de 545 000 à la même période. Désormais, 11,4 millions d'abonnements sont à très haut débit, soit une proportion de 38% (+7 points en un an).

La croissance du nombre d'accès à très haut débit est portée à 97% par celle des accès en fibre optique de bout en bout, soit 705 000 accès supplémentaires. Fin 2019, la France compte plus de 7 millions d'accès FttH, représentant 62% du nombre total d'accès à très haut débit (+ 9 points en un an). Au cours de l'année, le nombre d'abonnés en fibre optique de bout en bout a ainsi progressé de 2,3 millions, contre +1,5 million l'année précédente. Au total, le nombre d'accès actifs à très haut débit représente 48 % du nombre total de locaux éligibles, en croissance de 3 points en un an.

Le nombre d'accès à haut débit s'élève à 18,4 millions fin décembre 2019, en recul de près de 9% en un an.

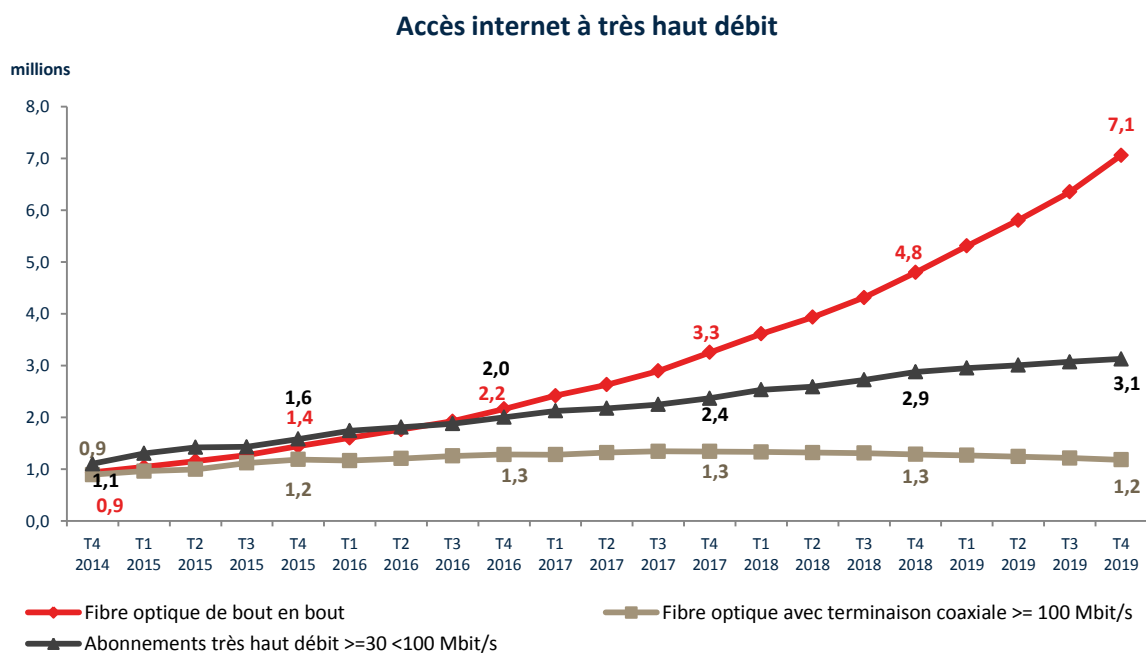
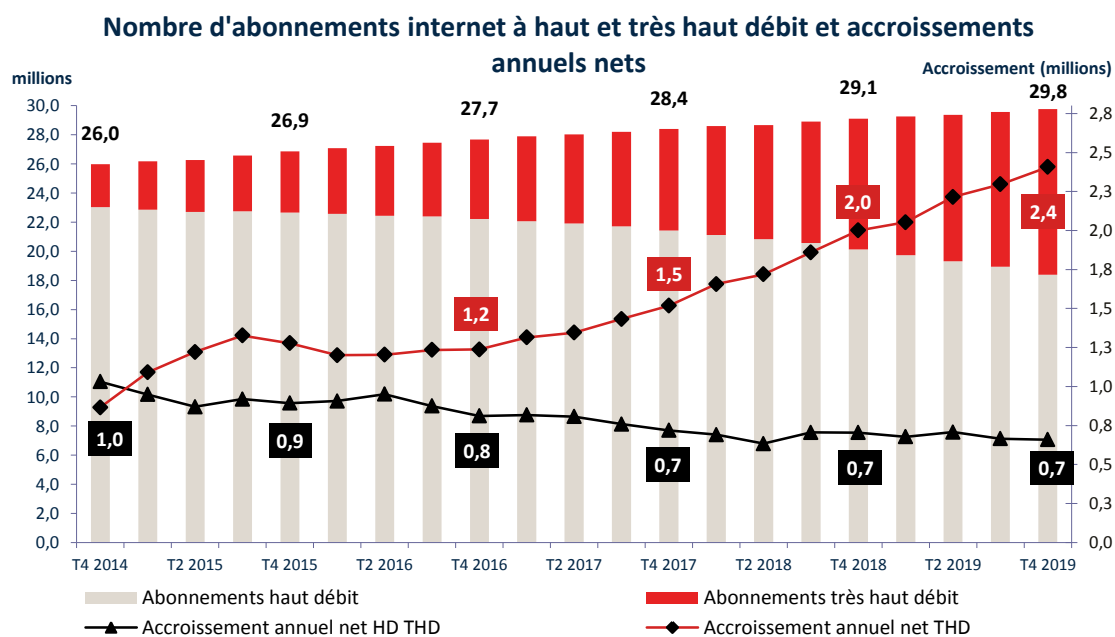
Nombre d'abonnements					
en millions	T4 2018	T1 2019	T2 2019	T3 2019	T4 2019*
Nombre d'abonnements haut débit et très haut débit sur réseaux fixes	29,102	29,271	29,375	29,578	29,761
Nombre d'abonnements haut débit	20,136	19,737	19,315	18,932	18,388
Abonnements DSL	19,562	19,159	18,753	18,361	17,809
Autres abonnements haut débit	0,574	0,577	0,562	0,571	0,579
Nombre d'abonnements très haut débit	8,966	9,534	10,060	10,646	11,373
Abonnements >=100 Mbit/s	6,086	6,579	7,052	7,571	8,243
dont fibre optique de bout en bout	4,800	5,312	5,810	6,357	7,062
dont avec terminaison en câble coaxial	1,286	1,267	1,242	1,214	1,181
Abonnements ≥ 30 et <100Mbit/s (VDSL2, terminaison coaxiale, 4G fixe, THD radio)	2,880	2,955	3,008	3,074	3,130

Evolution du nombre d'abonnements					
en millions	T4 2018	T1 2019	T2 2019	T3 2019	T4 2019*
Accroissements annuels					
Accroissement net total	0,704	0,678	0,706	0,665	0,659
Accroissement net total en %	2,5%	2,4%	2,5%	2,3%	2,3%
Accroissement net du haut débit	-1,296	-1,375	-1,508	-1,630	-1,748
Accroissement net du très haut débit	2,000	2,053	2,214	2,296	2,407
en millions	T4 2018	T1 2019	T2 2019	T3 2019	T4 2019*
Accroissements trimestriels					
Accroissement net total	0,189	0,169	0,105	0,203	0,183
Accroissement du haut débit	-0,427	-0,399	-0,421	-0,383	-0,544
Accroissement du très haut débit	0,616	0,568	0,526	0,586	0,727
Accroissement brut au cours du trimestre, en million**	1,425	1,350	1,150	1,450	1,450

Taux d'abonnements au très haut débit					
en %	T4 2018	T1 2019	T2 2019	T3 2019	T4 2019*
Taux d'abonnements au très haut débit	45%	46%	47%	47%	48%
Taux d'abonnements aux accès en fibre optique de bout en bout	36%	37%	37%	38%	38%

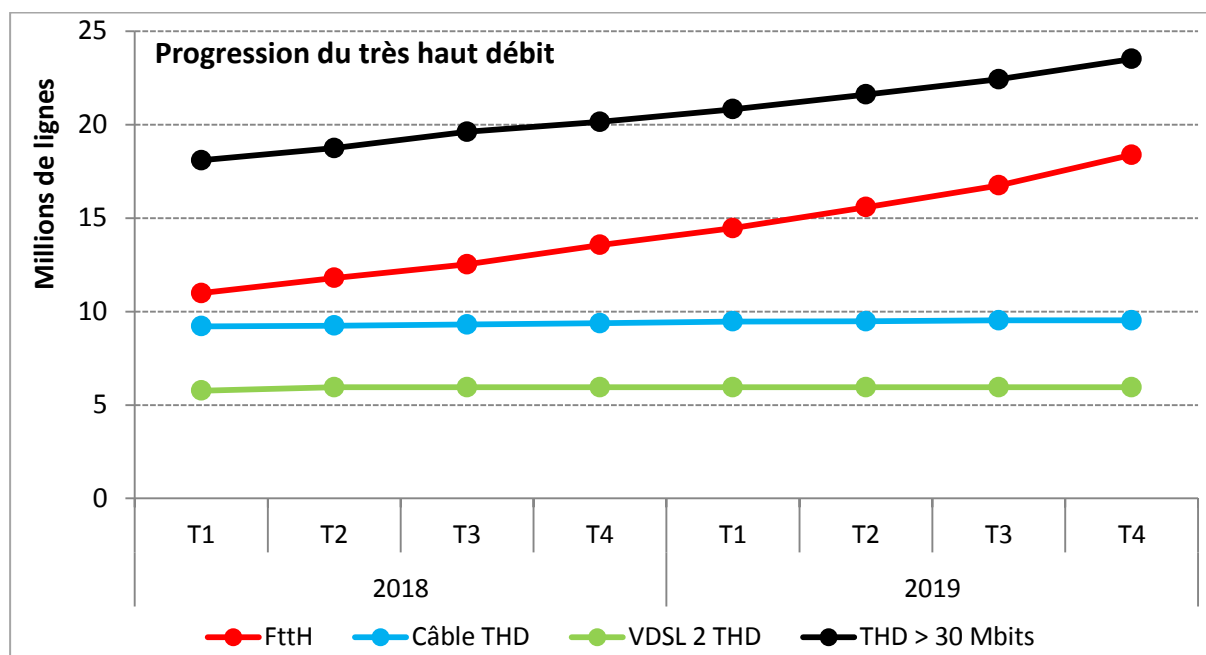
*Résultats provisoires

**Données arrondies à 12 500 près



2 Tableau de bord très haut débit fixe

Le rythme du déploiement des réseaux FttH s'est fortement accéléré ce trimestre et s'établit à + 1,6 millions de lignes sur le trimestre. Au 31 décembre 2019, 18,4 millions de locaux étaient éligibles aux offres FttH, soit une hausse de 35 % en un an. Les acteurs doivent toutefois encore intensifier leurs efforts pour atteindre les objectifs de couverture qu'ils se sont fixés. Au total, à la fin du 4e trimestre 2019, 23,5 millions de locaux étaient éligibles à des services à très haut débit, toutes technologies confondues, dont 17,2 millions en-dehors des zones très denses.

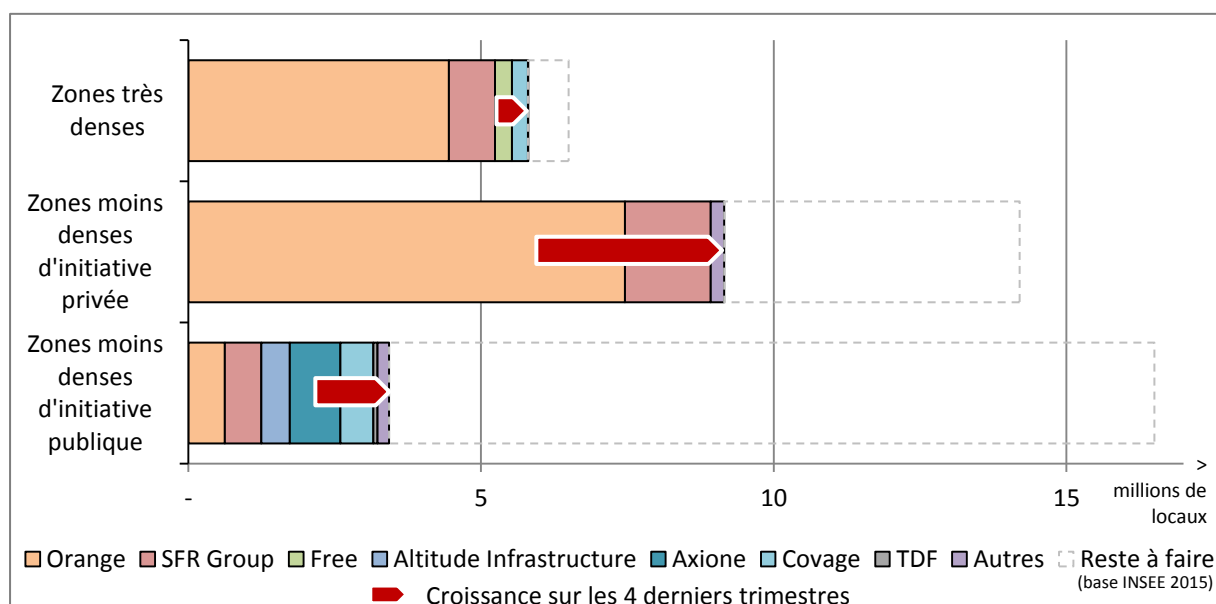
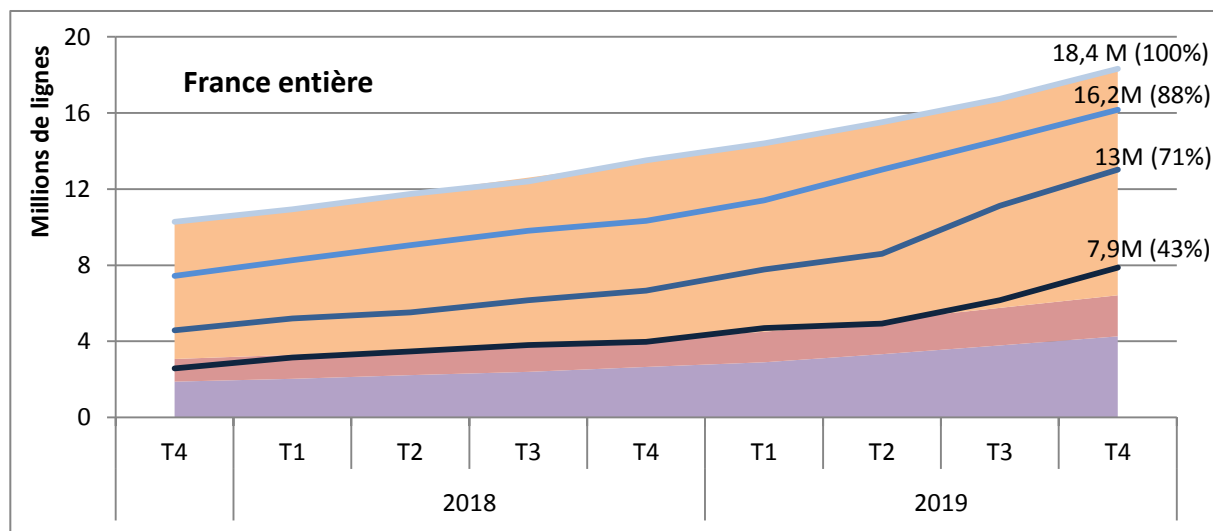


Locaux éligibles au très haut débit :	31 Décembre 2018	31 mars 2019	30 juin 2019	30 septembre 2019	31 Décembre 2019	Évolution annuelle
sur les réseaux en fibre optique de bout en bout (FttH)	13 560 000	14 450 000	15 549 000	16 744 000	18 396 000	35 %
sur les réseaux à terminaison en câble coaxial	9 372 000	9 470 000	9 478 000	9 520 000	9 549 000	2 %
dont éligibles 100 Mbit/s (FttLA)	9 077 000	9 140 000	9 158 000	9 210 000	9 242 000	3 %
dont éligibles 30 Mbit/s (FttLA et HFC)	295 000	323 000	320 000	310 000	308 000	- 9 %
sur les réseaux en cuivre (VDSL2)	5 946 000	5 946 000	5 946 000	5 946 000	5 946 000	0 %
sur les réseaux en fibre ou en câble* * > 100 Mbit/s	15 967 000	16 680 000	17 532 000	18 460 000	19 740 000	23 %
tous réseaux confondus	20 143 000	20 820 000	21 610 000	22 420 000	23 521 000	17 %

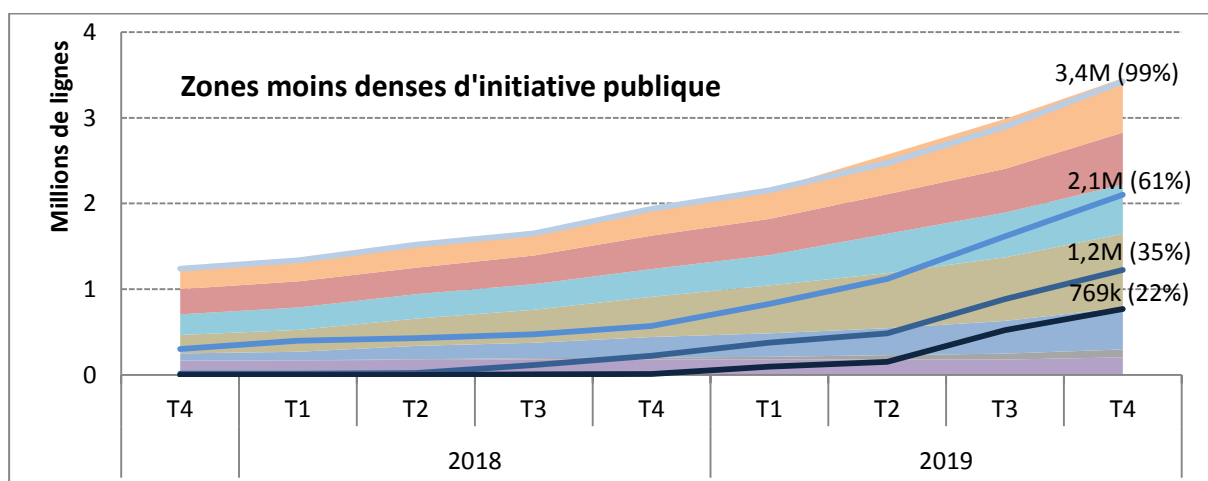
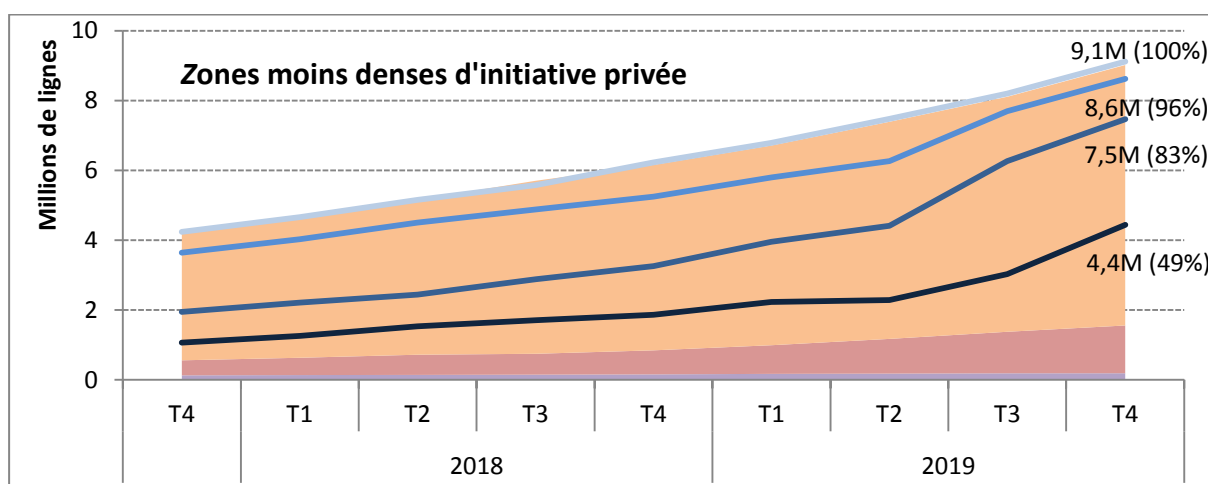
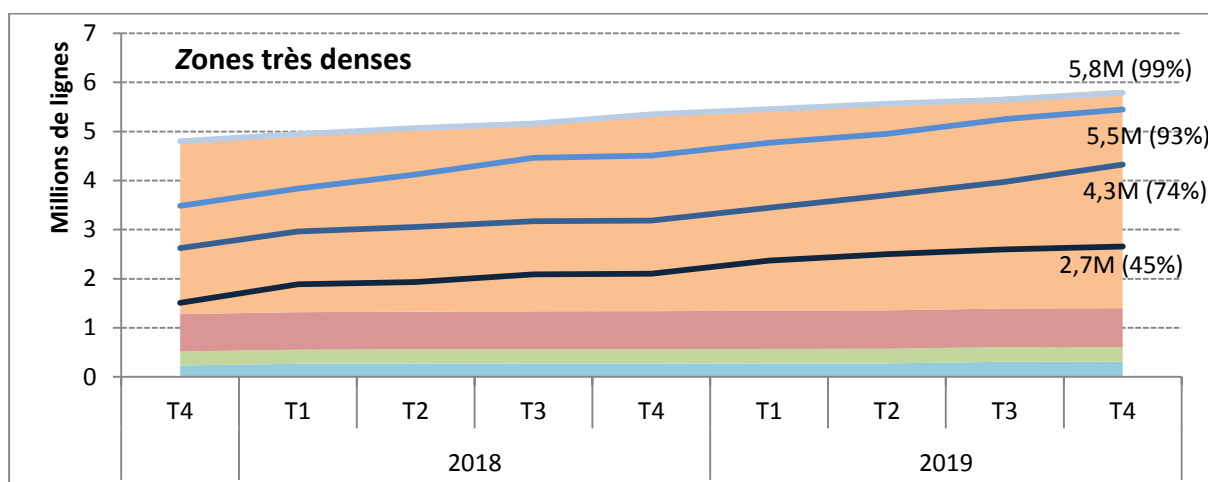
3 Suivi des déploiements et de la mutualisation des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné

Les graphiques ci-dessous permettent de suivre de manière plus agrégée la progression des déploiements (nombre de locaux raccordables par opérateur d'infrastructure) et de la mutualisation passive (nombre de locaux disposant de 1, 2, 3 ou 4 opérateurs présents au point de mutualisation dont il dépend) des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné.

3.1 Sur le territoire national



3.2 Par grandes zones



Opérateur qui déploie le réseau

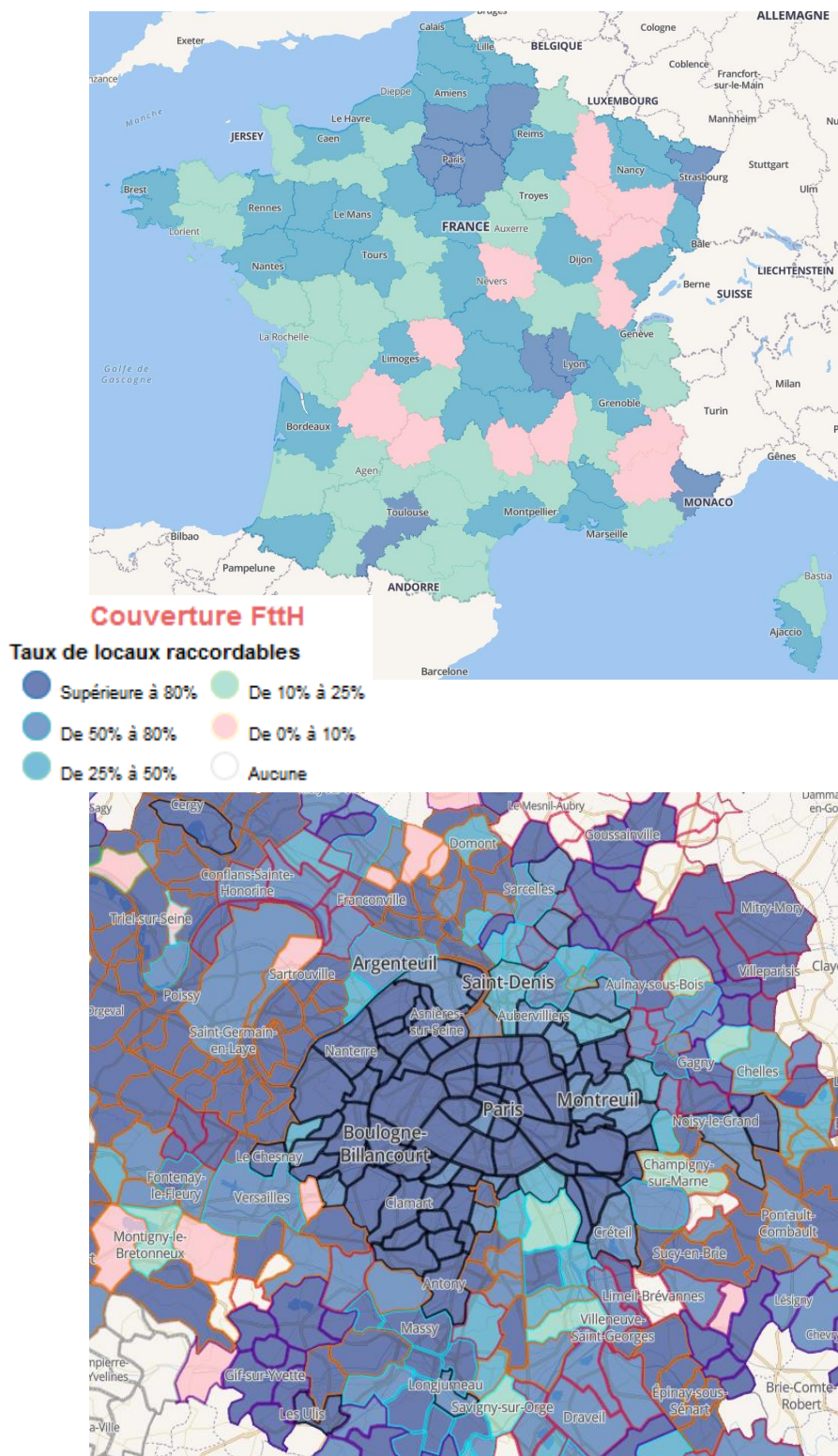
- Orange
- SFR
- Covage
- Free Infrastructure
- Axione
- Altitude Infrastructure
- Autres

Nombre d'opérateurs commerciaux utilisant le réseau mutualisé au PM :

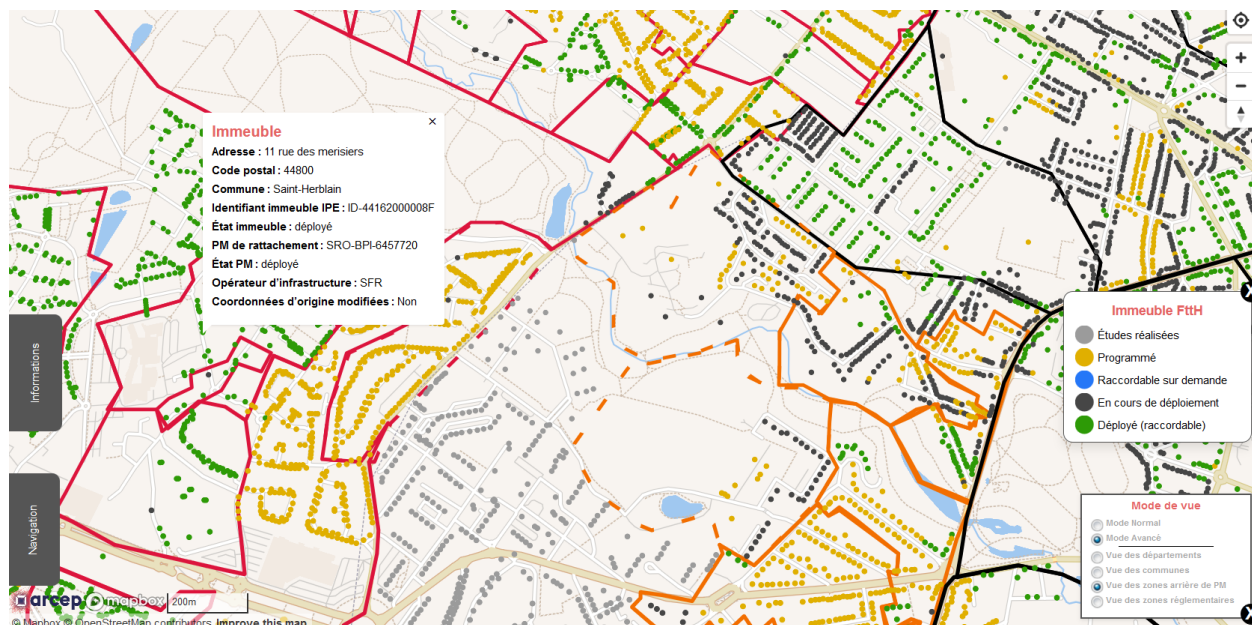
- Au moins un opérateur
- Au moins deux opérateurs
- Au moins trois opérateurs
- Au moins quatre opérateurs

3.3 La carte interactive des déploiements FttH

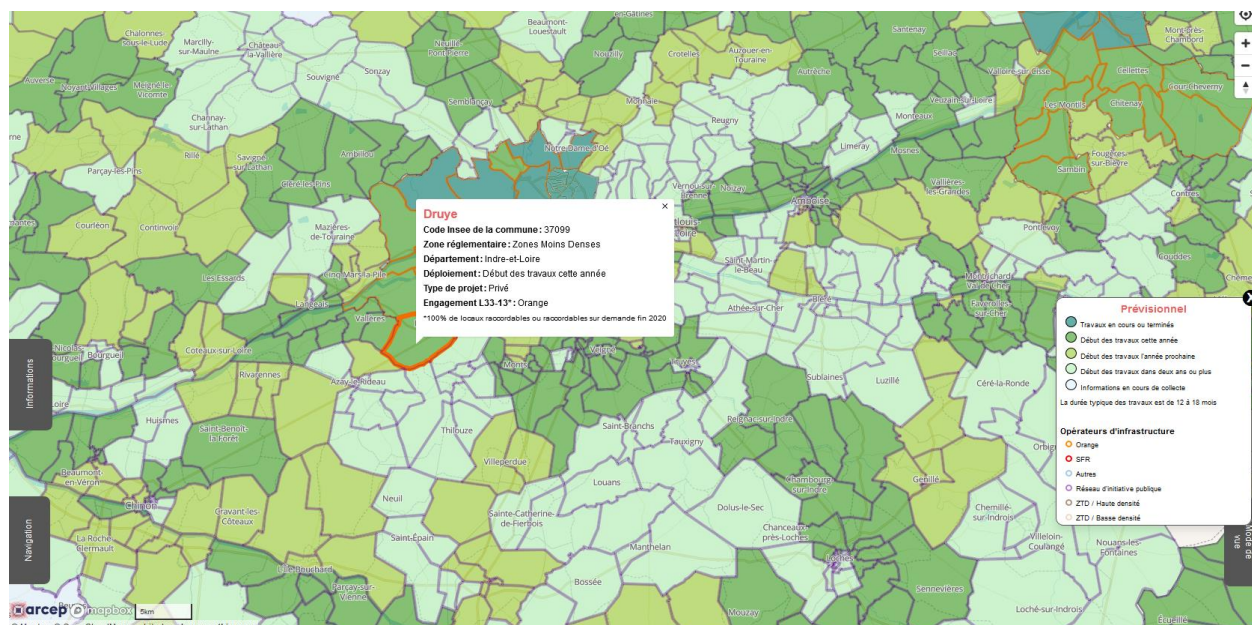
Il est possible de suivre le déploiement des réseaux en fibre optique mutualisée (FttH) sur cette carte interactive indiquant notamment les taux de couverture par commune et par département ainsi que les zones arrières de point de mutualisation : cartefibre.arcep.fr.



cartefibre.arcep.fr permet également de visualiser les immeubles et de suivre de façon précise l'avancée des déploiements FttH.



Le site offre aussi une vue prévisionnelle qui donne la possibilité de s'informer sur le délai de raccordement à la fibre optique à l'échelle de la commune.



La collecte de ces données prévisionnelles est réalisée auprès des opérateurs, par l'Arcep, et auprès des collectivités territoriales porteuses d'initiatives publiques de déploiement, par l'Agence du Numérique.

Les données associées à ces cartes des déploiements réalisés et à venir sont disponibles en open data.

3.4 Les réseaux d'initiative publique

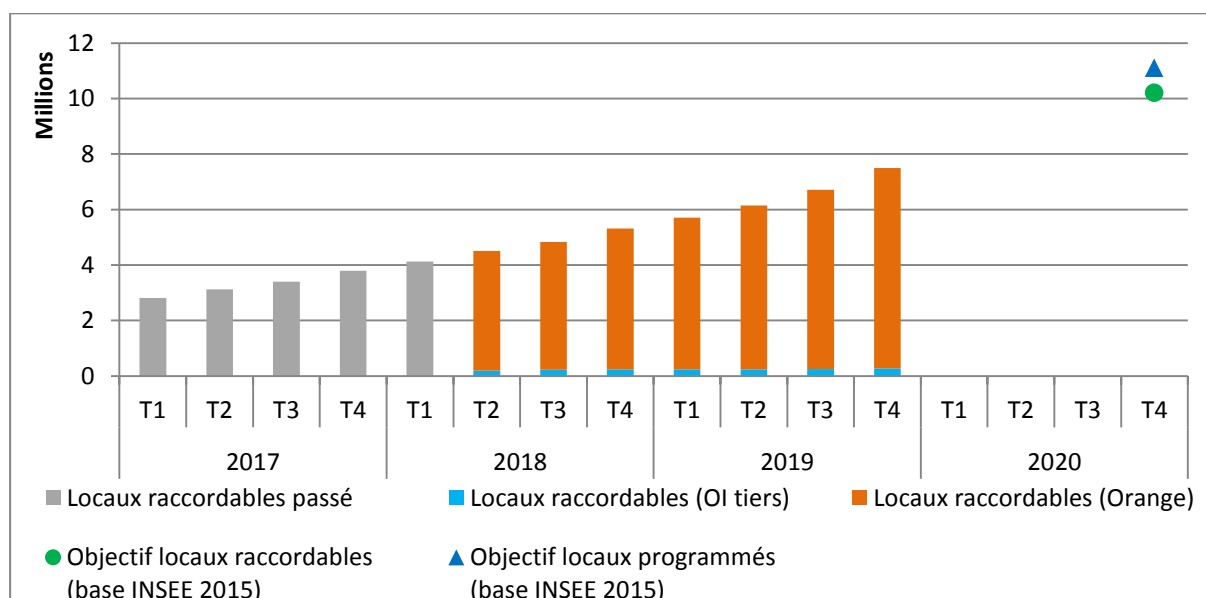
Réseaux d'initiative publique	Lignes raccordables	Lignes mutualisées (lignes avec au moins 2 opérateurs commerciaux présents au PM)
En zones moins denses	3,4 millions	61 %
<i>dont communes rurales</i>	<i>1,1 million</i>	<i>55 %</i>
<i>dont communes de montagne</i>	<i>444 000</i>	<i>63 %</i>

3.5 Suivi des engagements de déploiement FttH dans le cadre de l'article L. 33-13

Les graphiques suivants présentent l'avancement des déploiements FttH au sein des périmètres sur lesquels des opérateurs privés se sont engagés à déployer des réseaux FttH dans le cadre de l'article L. 33-13. Pour chaque périmètre, le graphique présente ainsi le nombre de locaux raccordables au sein du périmètre. En pratique, une petite partie des locaux ayant pu être rendus raccordables par un autre opérateur que l'opérateur engagé, les graphiques présentent cette distinction à titre informatif, à compter du 2^e trimestre 2018. Par ailleurs, les chiffres ne prennent en compte que les locaux effectivement raccordables et font abstraction des locaux raccordables sur demande.

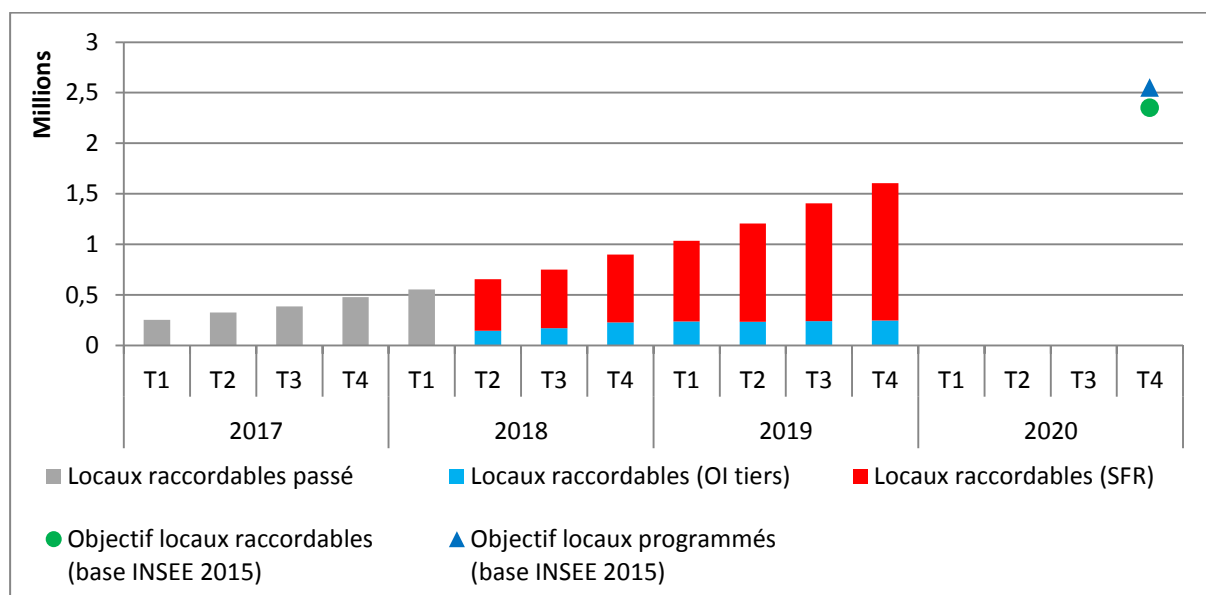
A noter que l'Arcep entend conduire prochainement le même type de suivi pour les autres engagements acceptés par le ministre au titre du L.33-13.

3.5.1 Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Orange en zone « AMII »



A la fin du quatrième trimestre 2019, environ 67 %¹ des locaux des communes sur lesquelles Orange s'est engagé ont été rendus raccordables.

3.5.2 Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de SFR en zone « AMII »



A la fin du quatrième trimestre 2019, environ 63 %² des locaux des communes sur lesquelles SFR s'est engagé ont été rendus raccordables.

Pour assurer le suivi des déploiements des opérateurs, l'Arcep doit évaluer le nombre de locaux par commune à rendre raccordables. Pour cela, elle effectue jusqu'à présent un calcul (une approximation, au sens mathématique du terme), à partir de chiffres produits par l'INSEE.

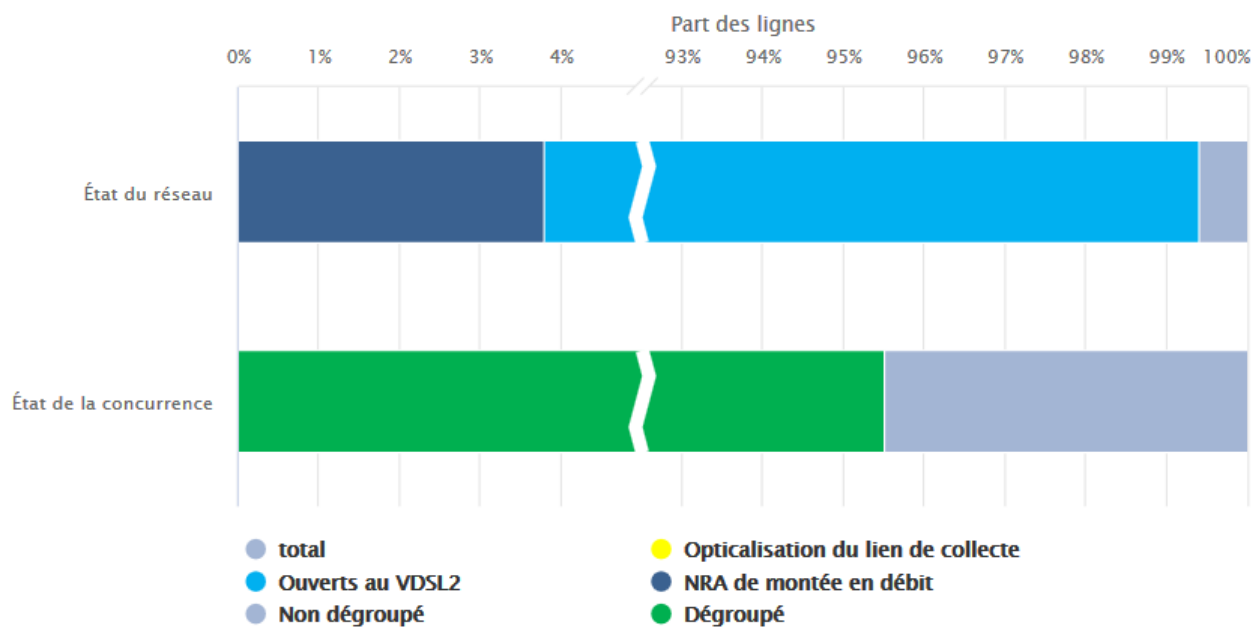
Comme l'Arcep l'avait indiqué au trimestre précédent, l'avancement actuel des études terrain des opérateurs permet dorénavant d'envisager de retenir un nouveau référentiel, à savoir les fichiers « IPE » des opérateurs qui sont spécifiquement destinées à permettre la commercialisation des réseaux déployés, et d'obtenir une estimation plus pertinente du nombre de locaux à rendre raccordables.

L'Arcep mène donc les travaux pour intégrer très prochainement ce nouveau référentiel et effectuer une mise à jour du nombre de locaux à rendre raccordables, objectif cible pour la réalisation de leurs engagements par les opérateurs.

^{1 2} Pour évaluer le nombre de locaux par commune à rendre raccordables, l'Autorité additionne jusqu'à présent pour chaque commune les logements 2014 de l'Insee et une estimation du nombre de locaux à usage professionnels fondée sur les établissements déclarant un nombre strictement positif de salariés (chiffres Insee de 2015)

4 Réseaux en cuivre

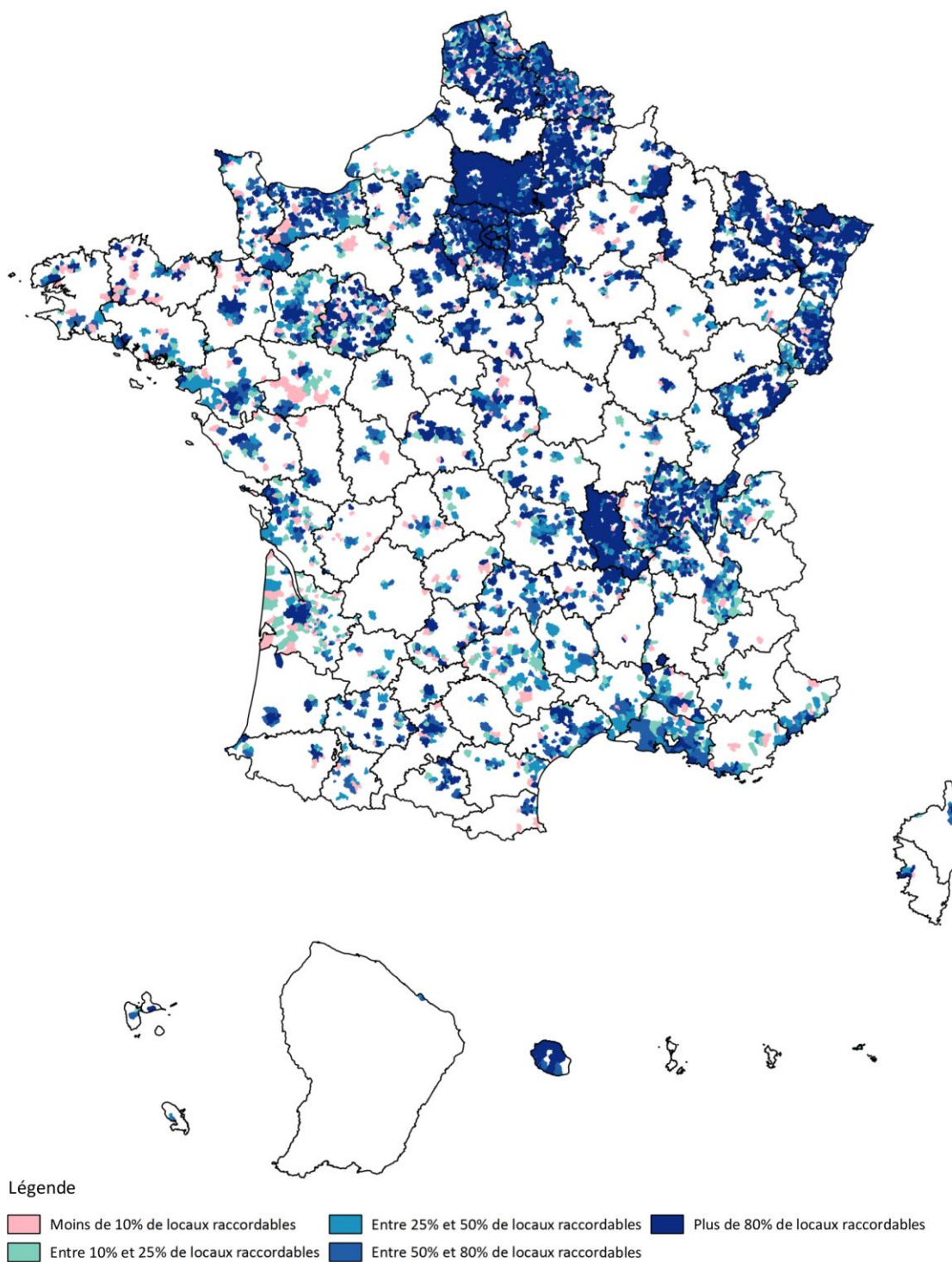
Ces graphiques présentent l'état de la boucle locale de cuivre, en proportion du nombre de lignes.



5 Couverture nationales des réseaux

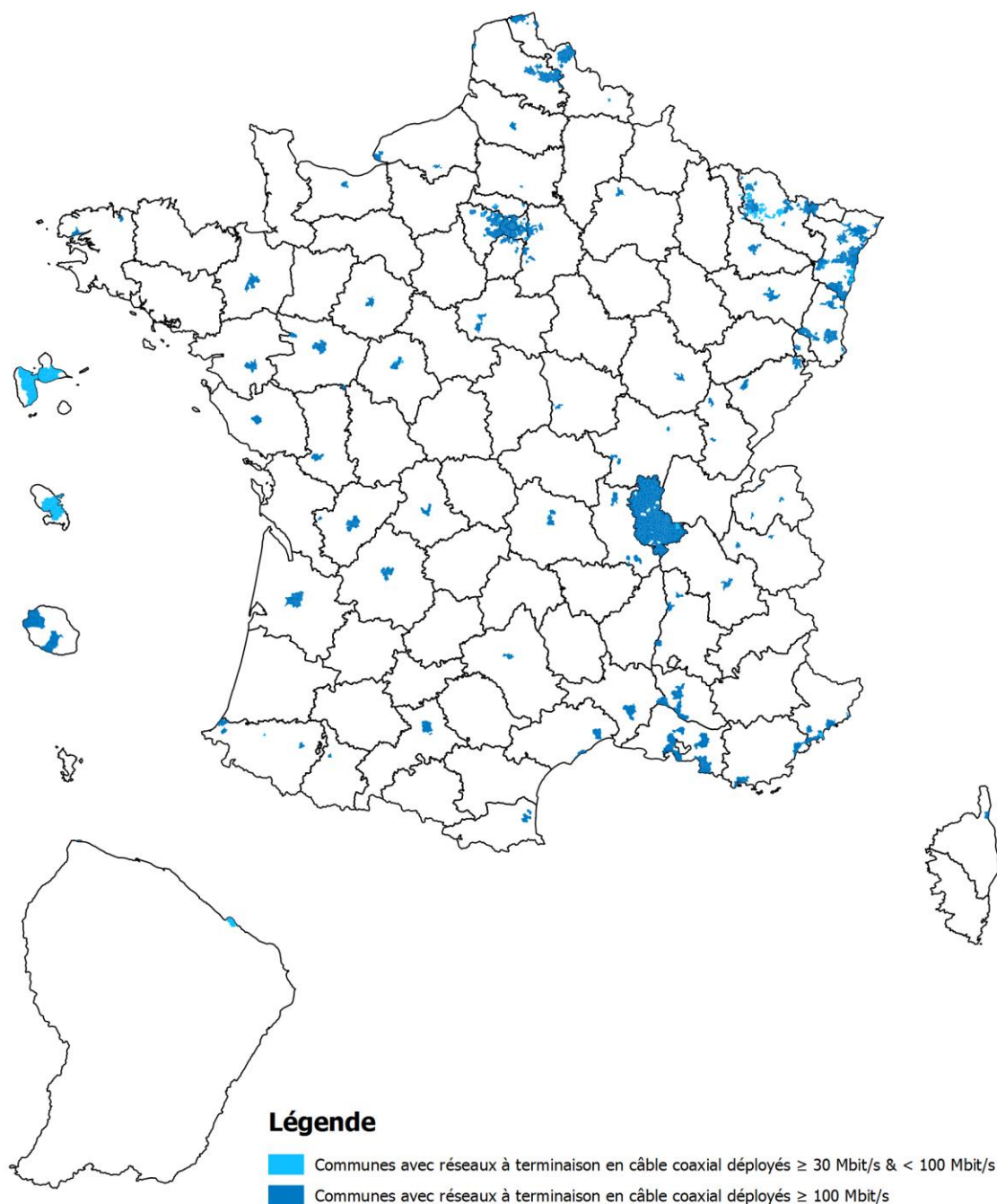
5.1 En fibre optique

État des déploiements des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné au 31 décembre 2019



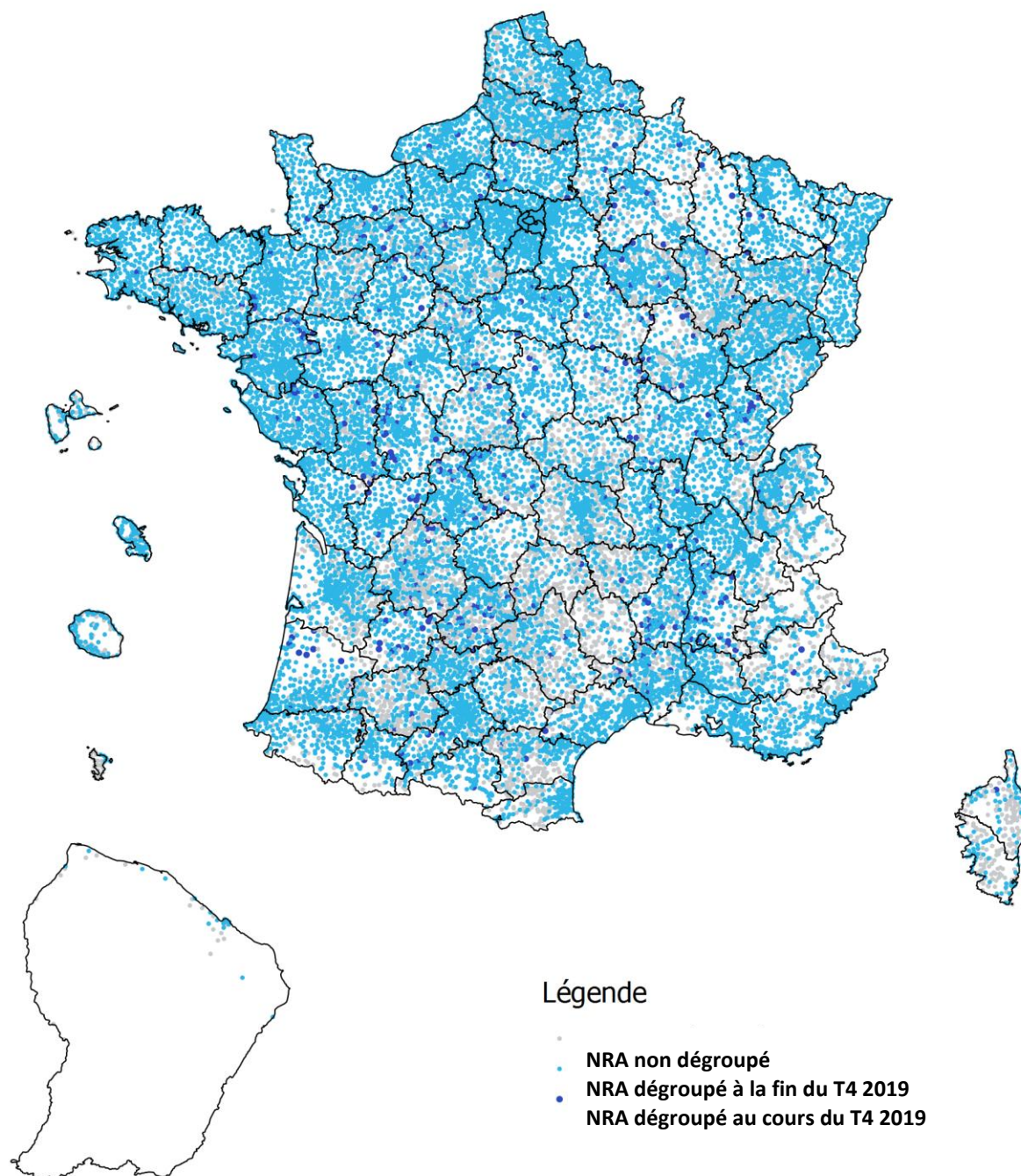
5.2 À terminaison coaxiale

Etat des déploiements des réseaux à terminaison en câble coaxial au 31 décembre 2019



5.3 En cuivre

Couverture du dégroupage au 31 décembre 2019



6 Méthodologie

6.1 Suivi des abonnements

Abonnements pris en compte :

- Le nombre d'abonnements internet à haut et très haut débit sur réseaux fixes inclut les abonnements DSL, câble, fibre optique de bout en bout, fibre optique avec terminaison en câble coaxial, BLR, satellite wifi, les cartes SIM 4G à usage fixe, ainsi le accès très haut débit radio (ils consistent en la montée en débit du Wimax vers la technologie LTE).
- . Il n'inclut pas les raccordements dédiés pour les entreprises, comptabilisés en services de capacité (et publiés dans les enquêtes annuelles définitives).
- Sont comptabilisés comme des abonnements très haut débit les accès à internet dont le débit crête descendant est supérieur ou égal à 30 Mbit/s quelle que soit la technologie support: fibre optique de bout en bout, réseaux avec terminaison en câble coaxial, cartes SIM 4G à usage fixe ou encore cuivre VDSL2 lorsque l'abonné est situé suffisamment près de l'équipement actif de l'opérateur pour bénéficier d'un débit égal ou supérieur à 30 Mbit/s. Le nombre des abonnements très haut débit dont le débit est supérieur ou égal à 100 Mbit/s est également publié. Il inclut les abonnements en fibre optique de bout en bout et avec terminaison par le câble coaxial.
- Le nombre d'abonnements prend en compte à la fois la clientèle grand public et entreprise.
- Le périmètre de l'observatoire couvre la métropole et les départements et collectivités d'outremer.

Taux d'abonnements :

- Le taux d'abonnement est défini comme le nombre d'accès souscrits rapporté au nombre de locaux éligibles.

Précisions complémentaires :

- Les résultats provisoires du trimestre ont une précision inférieure aux résultats définitifs publiés trois mois après la fin du trimestre (voir calendrier des publications sur le site). Ils sont établis à partir des données transmises par les principaux fournisseurs d'accès, complétées le cas échéant par l'estimation des non-réponses. Les données publiées sont arrondies. Les évolutions commentées tiennent compte du degré de précision des données.
- Un décalage temporel peut exister entre la livraison d'une offre sur le marché de gros (dégrouper ou bitstream) et sa comptabilisation sur le marché de détail. A l'inverse, la suppression d'une ligne sur le marché de gros peut différer de plusieurs semaines de sa suppression sur le marché de détail. Le rapprochement des données relatives à ces différents marchés peut refléter ces décalages.

6.2 Suivi des déploiements

Les graphiques illustrant la progression des déploiements et de la mutualisation passive des réseaux sont issus des données collectées auprès des opérateurs (d'infrastructures ou commerciaux) au titre de la décision n° 2018-0170 de l'Autorité du 22 février 2018. Les informations publiées constituent une synthèse des réponses des opérateurs ; ils sont arrondis au millier et peuvent faire l'objet de corrections ultérieures.

Les déploiements sont entendus comme le nombre de logements ou locaux à usage professionnels déclarés comme raccordables en aval du point de mutualisation (PM) ; le nombre d'opérateurs présents est entendu comme le nombre total d'opérateurs qui ont raccordé ce même point à leur réseau de collecte, y compris le cas échéant l'opérateur d'infrastructure.

Les opérateurs d'infrastructures sont les opérateurs qui établissent ou exploitent les lignes en fibre optique jusqu'à l'abonné et qui sont tenus de les mettre à disposition des opérateurs commerciaux. Ainsi, un opérateur commercial a vocation à être présent sur l'ensemble des points de mutualisation, qu'il ait été responsable ou non du déploiement des prises raccordables, au fur et à mesure du déploiement de son réseau de collecte jusqu'aux réseaux mutualisés. L'Autorité souhaite en particulier souligner que dans le cas d'un opérateur verticalement intégré, le nombre de lignes raccordables déployées par son activité d'opérateur d'infrastructure (OI) sur le marché de gros est différent du nombre de lignes éligibles aux offres de son activité d'opérateur commercial (OC) sur le marché de détail. L'Autorité ne publie pas à ce jour le nombre de lignes éligibles par opérateur commercial.

Les valeurs rappelées sur les graphiques correspondent à la mutualisation des points de mutualisation ; en valeur absolue, ainsi que relative, rapportée au total des locaux raccordables.

Les quatre graphiques sont tous à des échelles différentes pour en faciliter la lecture.

A titre d'exemple, le graphique sur l'ensemble du territoire national montre ainsi que sur les 9,5 millions de locaux rendus raccordables à la fibre optique - c'est à dire pour lesquels le réseau a été déployé suffisamment proche pour permettre aux habitants et aux entreprises de s'abonner à une offre sur fibre optique - environ 70% ont été déployés par Orange, 11% par SFR, 3% par Free et 15% par d'autres opérateurs. Cela indique qui est le constructeur et l'exploitant du réseau en fibre optique déployé. Grâce à la mutualisation imposée par le cadre réglementaire, ce constructeur-exploitant n'est néanmoins pas le seul opérateur pouvant fournir du service sur la ligne qu'il a construite : les autres opérateurs qui viennent raccorder cette ligne le peuvent également. Le graphique présente ainsi également l'évolution du nombre d'opérateurs présents. Fin septembre 2017, 6,7 millions de locaux pouvaient ainsi bénéficier des offres d'au moins deux opérateurs, et 4,3 millions des offres d'au moins trois opérateurs différents.

Concernant les estimations pour le THD, les pourcentages sont calculés en rapportant, d'une part, les locaux couverts par une technologie au nombre total de locaux, et, d'autre part, les abonnés à une technologie au nombre total d'abonnés. A ce jour ces taux sont calculés sur la base des réseaux filaires uniquement (FttH, câble, VDSL2).

Le décompte des locaux par zone est une estimation. Regroupant les logements et locaux à usage professionnel, il est évalué comme la somme des logements et du nombre d'établissements d'entreprises de 1 salarié ou plus, selon les données publiées par l'INSEE.

Les données INSEE utilisées sont les suivantes :

- logements : Métropole et DROM-COM (sauf Mayotte) [millésime 2015](#), Mayotte [millésime 2012](#) ;
- locaux à usage professionnel : établissements d'effectif connu non nul [millésime 2015](#).